

23 avril 09
16.10
9h00

10.ε

COUR SUPÉRIEURE

(CHAMBRE COMMERCIALE)

(En matière de faillite et d'insolvabilité)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL


N° 500-11-035930-094

23 avril 2009
Un la requête des collègues
Un la dépositaire des explications concernant l'état de
l'entreprise d'apparence avantageux pour les
parties qui d'apparence est accordé
en ce qui concerne un délai de 30 jours (50.4(9) L.F.)
en ce qui concerne la proposition de
l'entreprise

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE FAIRE UNE PROPOSITION DE :

BOJEUX INC. (anciennement connue sous la dénomination **Jouets Bo-Jeux Inc. / Bo-Jeux Toys Inc.**), compagnie constituée en vertu de la Partie 1A de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social au 7760, rue Grenache, en les cité et district de Montréal, H1J 1C3

Débitrice / Requérante

PROLOGE jusqu'au 22 mai 2009
proposé en vue d'une proposition


-et-

RSM RICHTER INC., ès qualité de syndic à l'avis d'intention de **Bojeux Inc.**, ayant une place d'affaires au 2, Place Alexis-Nihon, en les cité et district de Montréal, H3Z 3C2

Syndic

Droits de greffe
Gouvernement du Québec
Palais Justice MONTREAL
0210392-0122-1613
2009-04-22
50,00

**REQUÊTE POUR UNE PREMIÈRE PROROGATION DE DÉLAI
AFIN DE DÉPOSER UNE PROPOSITION
(Paragraphe 50.4(9) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité)**

À L'UN DES HONORABLES JUGES DE LA COUR SUPÉRIEURE, SIÉGEANT EN CHAMBRE COMMERCIALE, DIVISION DE FAILLITE ET D'INSOLVABILITÉ, DANS ET POUR LE DISTRICT DE MONTRÉAL, OU AU REGISTRAIRE DE CELLE-CI, LA DÉBITRICE-REQUÉRANTE, **BOJEUX INC.**, EXPOSE CE QUI SUIT :

1. Par la présente requête, la Débitrice/Requérante, Bojeux Inc. (la « **Débitrice** »), demande à cette honorable Cour de proroger de trente (30) jours le délai qui lui est accordé afin de déposer une proposition, soit jusqu'au 22 mai 2009 et ce, pour les motifs ci-après exposés;

COPIE CONFORME
Elaine C. Nove
officier autorisé